

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

• 1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Elaboration du PLU de la commune de Morillon

• 1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	24/05/18
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Fin 2018

2. Coordonnées

• 2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Alain Deneriaz (maire)
• Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Morillon 74440 Morillon Tel : 04 50 90 11 22 accueil@mairie-morillon.fr
• NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

• 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours Périmètre du SCoT arrêté

• 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale Commune soumise au RNU depuis Mars 2017

• 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	646 habitants (2014)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1 451 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ? Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Commune au RNU

• 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un dynamisme communal - Pérenniser les activités économiques - Engager la commune dans une démarche de développement durable respectueuse du site, des milieux naturels et du patrimoine bâti. 	

• 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure	

<p>• 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une dynamique démographique (entre + 1 et 2 % d'évolution annuelle) par la définition de capacités d'accueil adaptées et réparties entre les différents secteurs urbanisés existants de la commune, avec une réflexion particulière sur le secteur dit de « La Pusaz » en continuité du centre-bourg; - Pérenniser et renforcer l'attractivité touristique toute saison et la capacité d'accueil en permettant l'adaptation de l'offre et de l'activité touristique, notamment par: une restructuration/extension du domaine skiable alpin (secteur Grand Massif) et nordique, la création d'équipements de loisirs en particulier autour du Lac Bleu ; le renforcement de l'offre d'hébergements marchands, tout en privilégiant les opérations de remise en marchés des lits existants et de réhabilitation ; - Préserver la qualité du cadre de vie et les grands équilibres du territoire, la qualité paysagère et l'identité de Morillon, facteur d'attractivité touristique, à travers une limitation des l'étalement urbain et en privilégiant l'optimisation des enveloppes urbaines existantes sur un espace communal restreint (14,5 km²) ; - Consolider l'activité artisanale sur les zones dédiées de la commune en particulier la zone des Bois, pour participer à une offre d'emploi diversifiée ; - Protéger les espaces indispensables à l'activité agricole traditionnelle d'élevage que sont les prés de fauche et les alpages, mais également (re)conquérir les zones intermédiaires (piémont du versant de la Vieille) en voie de déprise et de fermeture alors qu'elles sont une composante essentielle de la qualité paysagère de la commune ; -Préserver les fonctionnalités écologiques et environnementales du territoire, notamment sur les secteurs de la plaine du Giffre ; - Poursuivre l'amélioration des déplacements et la sécurisation des cheminements en organisant les circulations douces (espaces réservés aux piétons et cycles) selon les axes Ouest/Est (traversée du bourg) et Nord/Sud (liaison bourg centre/pôle d'activités dont la zone du Lac Bleu) tout en préservant les fonctionnalités routières des voiries (desserte locale et transit) ; - Protéger et valoriser le patrimoine bâti de la commune, notamment le caractère architectural et identitaire du centre bourg dans une approche globale en cohérence avec un traitement des enseignes et façades; mais aussi celui des hameaux et des bâtis isolés en altitude ayant une valeur patrimoniale ; - Optimiser la qualité des logements construits ou rénovés en termes de performances énergétiques, d'insertion urbaine et paysagère. 	
---	--

<p>• 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?</p>		
<p>• Oui</p>	<p>• Non</p>	<p>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</p>

<p>• 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?</p>			
	<p>• ui</p>	<p>• on</p>	<p>Le cas échéant, précisez :</p>
<p>• Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :</p>		<p>X</p>	<p>Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.</p>
<p>• Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?</p>		<p>X</p>	<p>Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?</p>

<p>• 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...</p>			
	<p>• ui</p>	<p>• on</p>	<p>Le cas échéant, précisez</p>
<p>Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</p>	<p>X</p>		<p>Commune couverte entièrement</p>
<p>Les dispositions de la loi Littoral concernant les</p>		<p>X</p>	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	• ui	• on	Le cas échéant, précisez
grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»			
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône-Méditerranée SAGE de l'Arve
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de communes des Montagnes du Giffre

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?	
<ul style="list-style-type: none"> Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone 	

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
<ul style="list-style-type: none"> À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre 	<ul style="list-style-type: none"> Commune de centralité urbaine Commune péri-urbaine de première couronne Commune péri-urbaine éloignée Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain Pôle rural ou contre-bourg dans un espace rural Commune rurale Autre : commune touristique (station de ski)
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Croissance de la population de 16% entre 2009 et 2014
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Objectif d'environ 100 habitants supplémentaires d'ici 10 ans (soit environ 1,5% de croissance par an). Cela représente un besoin d'environ 50 logements permanents auxquels il faut ajouter une centaine de logements touristiques. Un seul secteur d'extension est prévu à La Pusaz (environ 70 logements prévus) Le reste des logements se fera dans les dents creuses du village et des hameaux de bas de versant.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	La commune compte 28 logements vacants (2014)
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	

• 4.1 Présentation de votre projet	
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	3,7 hectares
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Moyenne de 300 m ² par logement (30 lgts/ha)
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain en fixant un objectif de densité moyenne de 30 logts/ha (densité moyenne constaté au cours de la dernière décennie = 26 logts/ha) et en limitant l'ensemble des sur-faces constructibles pour l'habitat (principal et touristique) aux environs d'une dizaine d'hectares. - Contenir l'urbanisation future dans les dents creuses des enveloppes urbaines du centre-bourg et des hameaux de bas de versant. Stopper l'urbanisation dans les hameaux et les secteurs d'habitat diffus des versants. Acter que l'urbanisation des Esserts est achevée, à l'exception de quelques petits équipements publics. - Limiter les extensions d'urbanisation à un seul secteur (La Pusaz) en articulation entre le vieux village et le secteur de la télécabine. - Définir à 10 ans les besoins d'emprise foncière constructible sur la base d'une répartition 25% logements individuels / 75% logements collectifs ou intermédiaires. - Développer des formes d'habitat peu consommatrices d'espace et qui permet-tent de faciliter le parcours résidentiel des habitants permanents. 	
• 4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Pas de SCOT
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	0.9 ha
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	2.5 ha - Taux d'occupation: 100%
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	Déficit de zones d'activités au sein de l'intercommunalité
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

• 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		Prairie de fauche sur le secteur de La Pusaz
Des espaces boisés ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière			<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en oeuvre de</i>

• 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers		
ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)
Complétez si nécessaire		

• 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i>
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		ZNIEFF de type I : – Le torrent du Giffre de Taninges à Samoëns (n°74150008) – Le site à Chauves-souris des Follys (n°74000064) ZNIEFF de type II : – Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de ses annexes (n°7415) – Haut Faucigny (n°7417)
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		7 zones humides inventoriées. Aucun projet n'est prévu sur les zones humides.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire			

• 4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	<p>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</p> <p>Un corridor d'importance régionale à préserver localisé au nord-ouest de la commune.</p> <p>Le Giffre est identifié comme trame bleue à préserver.</p>		
• 4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

• 4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		5 captages sont protégés par DUP Aucun projet n'est prévu à proximité des captages
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		<p>Compte-tenu d'une population en pointe évaluée à 10 000 lits (permanents + touristiques) et sur la base de 200l/jour/personne, les besoins en eau potable sont évalués à 2 000 m³/jour, soit un débit minimum à l'étiage de 23 l/s.</p> <p>Avec un débit à l'étiage global de 45l/s, les ressources sont globalement suffisantes mais inégalement réparties sur les 2 réseaux distincts de la commune.</p>

• 4.6 Ressource en eau			
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		La commune dispose d'un réseau collectif d'assainissement qui couvre la majorité du territoire communal (chef-lieu, hameaux périphériques et station). La STEP, d'une capacité de 50 000 équivalent-habitants collecte les eaux de Morillon, Samoëns, Sixt et Verchaix. En 2011 cela représentait 7 371 unités de logements raccordées. La STEP dispose donc d'une capacités suffisante pour faire face à l'augmentation de la population des différentes communes.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?		X	Il existe un réseau séparatif pour les eaux pluviales depuis 2005.
Complétez si nécessaire			
• 4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=	X		2 activités terminées (un garage et une serrurerie) et 1 activité toujours en fonctionnement (la STEP) sont répertoriées.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

• 4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Inondation, mouvements de terrain, retrait/gonflement des sols argileux, séisme, avalanche
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		PPRn approuvé le 8 juillet 1999 PPRi du Giffre approuvé le 28 juin 2004 Des zones bâties se situent en zones de risque fort, dans le P.P.R. Les zones concernées sont : - les Miaux, les Champs et Vers le Pont ; - le sud de la périphérie du chef-lieu ; - la partie est de Verney (torrent du Verney) ; - la ZAC des Esserts. Les zones à risques concernées par le PPRi sont : es Essertins, Sous la Cure, les Mollards, la Grasse, les

• 4.8 Risques et nuisances			
			communaux de Visigny et de l'Essert.
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

• 4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	• r
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS	<input type="checkbox"/>

	Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 20/08/2018
Lieu : Morillon.



NOM PRENOM

SIGNATURE

Le Maire,
Alain DENERIAZ